

**Pôle Entreprises, Emploi,  
Economie  
Service régional de contrôle  
de la formation professionnelle**

**Le directeur régional**

**à**

Affaire suivie par : Chantal GUYOMARD  
Courriel : chantal.guyomard@dreets.gouv.fr

**Madame SYLVIE SCHNEIDER  
4 PETITE RUE DES FOSSES**

Téléphone : 05.49.50 12 61

**47800 LA SAUVETAT DU DROPT**

PJ : 1 récépissé de D.A.

**Poitiers le 14 novembre 2022**

*A l'attention du dirigeant de l'organisme de formation*  
Lettre comportant des informations confidentielles

**Objet : Déclaration d'activité d'un prestataire de formation.**

Madame,

J'ai l'honneur de vous délivrer, ci-joint, un récépissé comportant le numéro d'enregistrement de votre déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail.

Ce numéro ne doit en aucun cas être considéré comme un agrément. Il doit figurer sur vos conventions, contrats de formation professionnelle, bons de commande ou factures sous la forme :  
« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75470166847 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine ».

Si vous le mentionnez sur un document publicitaire, il ne peut apparaître, en application de l'article L. 6352-12 du code du travail, que sous la seule forme :  
« enregistré sous le numéro 75470166847. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ».

Par ailleurs, toute modification de l'un des éléments de la déclaration (dénomination, objet social, statut juridique, dirigeants, adresse) ainsi que la cessation d'activité devront faire l'objet d'une communication à l'administration (service régional de contrôle) qui vous a délivré le numéro dans un délai de trente jours en vue d'établir une déclaration modificative.

Je vous invite à consulter avec attention le site de la DREETS Nouvelle-Aquitaine : <https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/Declaration-d-activite-en-qualite-de-prestataire-de-formation>, et à prendre note de vos principales obligations (comptables, administratives...) et des sanctions encourues en cas d'infraction.

D'autre part, je vous précise que la déclaration que vous avez souscrite vous soumet aux dispositions des articles L 6351-1 et suivants du Code du Travail et notamment à l'obligation **d'établir chaque année un bilan pédagogique et financier à transmettre avant le 30 avril**, délai de rigueur.

Pour déposer chaque année votre bilan pédagogique et financier, ou pour mettre à jour à tout moment la situation de votre organisme, rendez-vous sur l'application MAF : <https://www.monactiviteformation.emploi.gouv.fr>.

Vous pouvez utiliser le compte avec lequel vous avez effectué votre déclaration d'activité, ou créer un nouveau compte. Saisissez ensuite le SIRET 79033078100010 et le code d'activation suivant :

**Code d'activation MAF : LVPXQ5LWCLDP**

**Ce code est confidentiel et ne doit pas être communiqué à un tiers.**

*En saisissant ce code, vous deviendrez également « gestionnaire des accès », vous pourrez ainsi autoriser vos collègues (ou des prestataires) à accéder à MAF pour le compte de votre organisme.*

Je vous signale que le service « Mon Activité Formation » a pour objet le traitement des informations concernant votre déclaration d'activité et vos bilans pédagogiques et financiers en tant que dispensateur de formation. Vos adresses postales et/ou électroniques pourront être utilisées par l'administration afin de vous transmettre toute information relative à la gestion de ce numéro de déclaration d'activité et à celui de vos bilans.

Par ailleurs, si vous proposez des actions concourant au développement des compétences éligibles au compte personnel de formation (CPF) au sens de l'article L. 6323-6 du code du travail, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a ouvert un espace dédié aux organismes de formation. Cet espace est destiné à la gestion de vos offres de formation, au traitement des inscriptions et au suivi financier afférent.

Pour activer cet espace, le gestionnaire de votre organisme qui sera chargé de déposer vos offres éventuelles, éligibles au CPF, doit se connecter à l'adresse <https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/> avec le code d'activation spécifique suivant :

Code d'activation EDOF: **U9HJGQG2U5CQ** couplé au n° de SIRET de votre organisme mentionné sur le récépissé.

**Ce code est confidentiel et ne doit pas être communiqué à un tiers.**

*En saisissant ce code, vous deviendrez également « gestionnaire des accès », vous pourrez ainsi autoriser vos collègues (ou des prestataires) à accéder à EDOF pour le compte de votre organisme.*

En complément, toutes les informations utiles sont disponibles sur le site de la CDC à l'adresse : <https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/>. En cas de difficultés de connexion, une assistance téléphonique est assurée au 09 70 82 35 51 par la CDC.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète de région et par délégation,  
Pour le Directeur régional et par subdélégation,  
La cheffe du service régional de contrôle  
de la formation professionnelle,

  
Brigitte GERVAIS